

## DOCUMENTS REQUIS POUR TOUTE NOUVELLE INSCRIPTION

Afin d'inscrire un nouvel élève dans une école du Centre de services scolaire Marie-Victorin, vous devez présenter une **preuve de résidence** ainsi qu'un **document d'identité** de l'enfant. Voici la liste des documents acceptés :

### Preuve de résidence

#### Documents acceptés :

- Facture d'électricité
- Facture de téléphone
- Facture de service de téléphonie mobile
- Facture de service Internet
- Permis de conduire (mais pas avec l'autocollant de changement d'adresse)
- Acte de vente notarié
- Correspondances officielles du gouvernement (avis de cotisation, allocation familiale, retraite Québec, etc.)

### Document d'identité

#### Documents officiels acceptés :

#### Élèves nés au Québec

- Certificat de naissance délivré par le directeur de l'état civil
- Copie d'acte de naissance délivrée par le directeur de l'état civil
- Certificat de naissance du Québec
- Extrait d'acte de naissance du Québec
- Certificat de jugement d'adoption
- Ordonnance de placement
- Certificat d'état civil délivré par le directeur de l'état civil
- Certificat de statut indien
- Confirmation d'inscription au registre de l'état civil

*Notez qu'un document complémentaire doit être fourni lorsque l'identité des parents n'est pas inscrite dans le document officiel de l'élève.*

#### Élèves nés au Canada, mais à l'extérieur du Québec

- Certificat de naissance de l'extérieur du Québec (Canada)
- Extrait d'acte de naissance de l'extérieur du Québec (Canada)
- Certificat de naissance et de baptême de l'extérieur du Québec (Canada) avec les noms des parents
- Certificat de jugement d'adoption
- Certificat de statut indien

*Notez qu'un document complémentaire doit être fourni lorsque l'identité des parents n'est pas inscrite dans le document officiel de l'élève.*

#### Élèves nés à l'extérieur du Canada

- Carte de citoyenneté canadienne
- Fiche relative au droit d'établissement IMM-1000
- Modification de la fiche relative au droit d'établissement
- Carte de résident permanent
- Confirmation de résidence permanente IMM-5292 ou IMM-5509
- Permis d'études
- Permis de visiteur (accepté seulement si l'élève est mineur)
- Document protocolaire (Canada ou Québec)
- Visa (étudiant, immigrant, visa visiteur) valide pour élève mineur seulement
- Autres documents d'immigration (Canada)
- Certificat d'acceptation du Québec
- Certificat de sélection du Québec (CSQ)
- Certificat de situation statutaire (Québec)
- Attestation de délivrance d'un certificat de sélection (CSQ)
- Copie d'un certificat de sélection du Québec (CSQ)
- Autres documents d'immigration (Québec)
- Certificat de statut indien
- Secrétariat à l'adoption internationale
- Document du demandeur d'asile
- Certificat d'admissibilité aux programmes fédéraux de santé intérimaire
- Demande de réfugié
- Certificat de naissance accompagné de la fiche d'inscription ou du formulaire de demande de code permanent signés par l'autorité parentale (accepté seulement si l'élève est mineur)

*Presque tous ces documents ne contiennent pas l'entière des renseignements nécessaires. Un document complémentaire devra donc être ajouté.*

- Certificat de naissance d'un autre pays
- Fiche d'identité (France)
- Carte d'identité nationale (France, Mexique)
- Fiche d'inscription ou d'admission signée avec les noms des parents
- Reconnaissance de paternité
- Affidavit/déclaration assermentée